

Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL

# E FOOT 38

*le Foot en Isère, Moi j'adhère*



**SAISON 2024-2025**

Ensemble de PV n° 662  
du 4 juillet 2024



## **LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE**

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné, Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995 et sera rebaptisé Espace Michel Muffat-Joly le 3 juillet 2022.



# SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 02 juillet 2024

## Procès-Verbal N° 662

### NOUVEAU ATTESTATION AFFILIATION

Nous vous informons qu'une nouvelle fonctionnalité via footclubs permet d'éditer une attestation d'affiliation FFF :

Dans footclubs, « **Organisation** » puis « **Editions et extractions** » **Sélectionnez « Attestation affiliation**

Organisation

- Identité club
- Utilisateurs Footclubs
- Code OFFIFOOT
- Membres du club
- Educateurs du club
- Cotisations licenciés
- Cotisation en ligne
- Notifications
- Etat du compte
- Centres de gestion
- Procès-verbaux
- Editions et extractions
- Vie du club
- Licences
- Educateurs
- Epreuves
- Championnats & Coupes
- Epreuves
- Autres compétitions
- Autres clubs
- Divers

Extraction pour permettre ensuite de lister que les nouvelles écritures. Le bouton **valider** lance la génération du document au format choisi (généralement PDF ou MS Excel). Le document n'apparaît pas immédiatement. Pour le visualiser, cliquer sur les engrenages (+) situés sous le logo.  
Fiche : [Editions et extractions](#) et Fiche : [Les outils](#)

Détail comptes Derniers relevés Educateurs Membres Fiche club **Attestation affiliation**

Sélectionner un ou plusieurs comptes

- 0000 - FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL
- 8600 - LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE FOOTBALL
- 8602 - DISTRICT DE L'ISERE

Seulement les écritures non marquées  Toutes les écritures

Marquer les écritures non marquées

Période du [ ] au [ ]

Format  Liste PDF  Extraction MS Excel

Valider Rafraîchir

Droits de reproduction et de diffusion réservés © Fédération Française de Football 1997-2024 Usage strictement réservé aux clubs de football. L'utilisateur du Site reconnaît avoir pris connaissance des [Conditions Générales d'Utilisation du Site](#) en acceptant et en respectant les dispositions.

### TRESORERIE

#### CLUBS NON A JOUR AU 30 JUIN 2024 (Relevés d'avril et mai)

##### 17-4 – Situation du Club en début de saison :

Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club au relevé du mois de mai n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixée par le district.

Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

**Nous vous rappelons que pour engager une équipe il faut être à jour de sa trésorerie.**

**A défaut de paiement le 30 juin 2024, les demandes de licences seront bloquées jusqu'au règlement total du dernier Relevé Club.**

### Liste des clubs concernés :

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU  
549826 FUTSAL PONT DE CLAIX ASSOCIATION  
564310 FC LE TOUVET  
533686 VOIRON ASP  
553088 VIE ET PARTAGE VILLAGE 2  
560621 UNION FUTSAL MARTINEROIS  
590492 ETOILE FUTSAL FONTAINE

536496 *ECHIROLLES SURIEUX (Sous réserve Echanges Echéanciers en cours)*

### **FORFAIT JEUNES 3 DERNIERES JOURNEES**

**Amende 124 €** du 25 mai 2024

EYBENS U17D3

## **RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES**

**Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.**

<b>E-mails Commissions</b>	
APPEL	<a href="mailto:appel@isere.fff.fr">appel@isere.fff.fr</a>
ARBITRES	<a href="mailto:arbitres@isere.fff.fr">arbitres@isere.fff.fr</a>
DELEGATIONS	<a href="mailto:delegations@isere.fff.fr">delegations@isere.fff.fr</a>
DISCIPLINE	<a href="mailto:discipline@isere.fff.fr">discipline@isere.fff.fr</a>
FOOT ENTREPRISE	<a href="mailto:foot-entreprise@isere.fff.fr">foot-entreprise@isere.fff.fr</a>
FUTSAL	<a href="mailto:futsal@isere.fff.fr">futsal@isere.fff.fr</a>
REGLEMENTS	<a href="mailto:reglements@isere.fff.fr">reglements@isere.fff.fr</a>
SPORTIVE	<a href="mailto:sportive@isere.fff.fr">sportive@isere.fff.fr</a>
STATUT ARBITRAGE	<a href="mailto:statutsarbitrage@isere.fff.fr">statutsarbitrage@isere.fff.fr</a>
TERRAINS	<a href="mailto:terrains@isere.fff.fr">terrains@isere.fff.fr</a>
FEMININES	<a href="mailto:feminines@isere.fff.fr">feminines@isere.fff.fr</a>
ETHIQUE ET PREVENTION	<a href="mailto:ethique@isere.fff.fr">ethique@isere.fff.fr</a>

<b>Autres E-mails</b>	
District	<a href="mailto:district@isere.fff.fr">district@isere.fff.fr</a>
Président	<a href="mailto:herve.giroud-garampon@isere.fff.fr">herve.giroud-garampon@isere.fff.fr</a>
Vice-Président Délégué	<a href="mailto:michel.vachetta@gmail.com">michel.vachetta@gmail.com</a>
Trésorier	<a href="mailto:fciceron@isere.fff.fr">fciceron@isere.fff.fr</a>
Comptabilité	<a href="mailto:comptabilite@isere.fff.fr">comptabilite@isere.fff.fr</a>
Responsable administrative	<a href="mailto:edarocha@isere.fff.fr">edarocha@isere.fff.fr</a>
Conseiller Technique Fédéral	<a href="mailto:tbartolini@isere.fff.fr">tbartolini@isere.fff.fr</a>
Educateur Sportif	<a href="mailto:dcazanove@isere.fff.fr">dcazanove@isere.fff.fr</a>
CTD - DAP	<a href="mailto:jhugonnard@isere.fff.fr">jhugonnard@isere.fff.fr</a>
Educateur Sportif	<a href="mailto:mbenlahrache@isere.fff.fr">mbenlahrache@isere.fff.fr</a>
CTDA	<a href="mailto:hbenelhadj@isere.fff.fr">hbenelhadj@isere.fff.fr</a>



## COMMISSION APPEL

Mardi 2 juillet 2024 à 16h00

- **Procès-Verbal N°662**

Président : MONTMAYEUR Marc

Présent(e)s : MONTMAYEUR Marc, BRAULT Annie.

Excusé(e)s : RACLET Chrystelle, MAZZOLENI Laurent, FRANZIN Didier, BONNARD Christophe, SCARPA Vincent. EL RHAFFARI Reda, PION Christophe, FERNANDES Carlos-représentant de la commission des arbitres, VAILLANT Franck, REMLI Amar, TRUWANT Thierry, BLANC Aline, VAILLANT Franck

.....

### Note aux clubs

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

**Match** : catégorie, niveau, poule et date du match

**Motif** (s) de l'appel : date de parution et numéro PV, n° de dossier

Adresse mail commission d'appel : [appel@isere.fff.fr](mailto:appel@isere.fff.fr)

### Rappel à tous les clubs

#### Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

**L'appel est adressé à la commission d'appel** par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

### **Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.**

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

### **INFORMATION AUX CLUBS**

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier.

### **COURRIERS CLUBS OU AUTRES**

**Arbitre Pierre MARTINEZ** : Reçu justificatif frais déplacement relatif à l'audition du dossier 23-24-26D du lundi 24/06/24

**LEVYN David** : Lu

**MOUMJID El Mostafa** : Noté. Votre courrier sera étudié au prochain comité directeur.

**ERRATUM AU PV N°661 DU LUNDI 24 JUIN 2024**

Dans le chapitre des membres excusés à la réunion du lundi 24 juin 2024, il y a lieu de corriger que M. MAZZOLENI Laurent était bel et bien présent lors de cette réunion.

Pour le P.V

Le Président de séance

Marc MONTMAYEUR

Pour le P.V

La secrétaire de séance

Annie BRAULT



## COMMISSION DELEGATION

Mardi 2 Juillet 2024 à 18H

### Procès-Verbal N°662

Président : CICERON Fabien  
Présents : CICERON Fabien, DUTCKOWSKI Yohan  
Excusé :  
Absent : HESNI Mohamed

.....

**PRESIDENT** : CICERON FABIEN Portable : 06 33 54 57 25

**DESIGNATEUR DELEGUES** : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

**Permanence Commission : 04.76.26.87.75** : tous les mardis de 18h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

**E-mail** : [delegations@isere.fff.fr](mailto:delegations@isere.fff.fr)

### **DEMANDE DE DELEGUES**

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

**Pour le championnat** : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

**Pour les coupes** : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

### **RECRUTEMENT**

La commission de délégation recherche, pour la saison 2024-2025, **des nouveaux délégués** pour étoffer son effectif.

Si vous avez un minimum de connaissance sur les lois du jeu ainsi qu'en informatique, vous pourrez suivre une formation pour devenir délégué de District.

Pour toutes informations ou candidature, merci de faire un mail auprès de la commission.





# COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Mardi 2 juillet 2024 à 15h00

**Président** : Jean Marc BOULORD

**Présent** :

**Excusés** : Aline BLANC, Jean Marc BOULORD, Gilbert REPELLIN, Daniel HUGOT, Patrice GALLIN.

## MUTATION U20 – U19 – DISPENSE du CACHET MUTATION – BON à SAVOIR

Considérant que le club X demande l'application de l'article 117/b des Règlements Généraux de la F.F.F.

- Considérant que le club quitté n'a pas d'équipe engagée en compétitions U20.
- Considérant que lors de la réunion du Conseil de Ligue en date du 02 juillet 2022, il a été décidé que les joueurs U19 et U20 qui appartiennent à un club n'ayant pas d'équipe U20 engagée en compétition et qui ne souhaitent pas évoluer en senior, sachant qu'il n'est pas possible informatiquement de déclarer une inactivité U20 sur Footclubs, tout comme il n'est pas possible de dissocier la catégorie U18 de la catégorie U19 lors de la déclaration d'inactivité, de dispenser du cachet mutation les joueurs U19 et U20 dont les clubs sont en inactivité en U19 et U20 (bien que non déclarée sur Footclubs car impossible techniquement) et à deux conditions :
  - que les joueurs concernés ne jouent pas en compétition seniors dans leur nouveau club.
  - qu'un mail officiel ait été envoyé au préalable sur la boîte mail de la Ligue pour déclarer l'inactivité en U20.

## Article - 160 des R.G. de la F.F.F. - Nombre de joueurs "Mutation"

1. a) Dans toutes les compétitions officielles des catégories **U19 et supérieures**, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

b) Pour les pratiques à **effectif réduit des catégories U19 et supérieures**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories **U12 à U18**, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.



## COURRIER

➤ Le club de **St CASSIEN** a adressé un courriel au District ISERE Football le 20/06/2024 :  
" ...savoir si une U13F peut participer au championnat U11 ...."

**Seules les U12 F peuvent jouer en U11 G.**

Site District ISERE Football :

⇒ onglet "pratiques"

▪ foot animation

• doc utiles

○ les règles du jeu de U6 à U13

➤ Le club de **VILLARD-BONNOT GRESIVAUDAN** a adressé un courriel au District ISERE Football le 02/07/2024 : " ..., nous aurons une équipe foot loisirs et une équipe vétérans. quelle licence devons nous faire pour ses catégories?

*et si un joueur veut participer aux deux catégories comment devons nous faire?*

Art. 64 des R.G. de la F.F.F. : *Un joueur peut signer plus d'une licence dans le cours de la même saison dans les cas suivants : ... c) cas de double licence « Joueur » : détention régulière, dans le même club ou dans deux clubs différents, de deux licences « Joueur » de pratiques différentes (Libre, Football d'Entreprise, Loisir, Futsal, Futnet) au maximum,....*

Foot loisirs et foot vétérans sont deux pratiques différentes.

➤ Le club de **GUC Football Féminin** a adressé un courriel au District ISERE Football le 30/06/2024 : " ...le règlement concernant le nombre de jeunes joueurs mutés en U12-U18 disponible à travers le lien ci-dessous s'applique bien également aux équipes féminines U13F (**U11F-U12F-U13F**), U15F (U13F-U14F-U15F) et U18F à 8 (U14F-U15F-U16F-U17F-U18F) et U18F à 11 (U16F-U17F-U18F).

Art 160 des R.G. de la F.F.F. (voir ci-dessus) : applicable compétitions masculine et féminine.

Ne s'applique pas en compétition U11.

Article - 117 des R.G. de la F.F.F. : **Est dispensée de l'apposition du cachet "Mutation" la licence : a) du joueur licencié U6 à U11 ou de la joueuse licenciée U6 F à U11 F**

## TERRAINS SUSPENDUS

**N°238 : Club : SASSENAGE – 504777 – U17 – D2 (saison 2023-2024)**

➤ Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U17 – D2 (saison 2023 – 2024) lors de la saison 2024 – 2025.

**N°239 : Club : SAINT MARTIN D'HERES – 550437 – U15 – D1 (saison 2023-2024)**

➤ Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U15 – D1 (saison 2023 – 2024) lors de la saison 2024 – 2025.

**N°259 : Club : VOREPPE – 509473 – U15 – D3 – POULE G (saison 2023–2024)**

➤ Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U15 – D3 (saison 2023 – 2024) lors de la saison 2024 – 2025.

**N°260 : Club : Gpt VEZERONCE-HUERT-U.S. DOLOMIEU – 564194 – U20 – D1 (saison 2023–2024)**

➤ Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U20 (saison 2023 – 2024) lors de la saison 2024 – 2025.

**N°262 : Club : ST MARTIN D'HERES - n°530437 – SENIORS – D2 (saison 2023-2024)**

➤ Le 2<sup>ème</sup> match concerné, par cette décision, sera le premier match de championnat de l'équipe SENIORS – D2 (saison 2023-2024) de la saison 2024-2025.

**N°263 : Club : MISTRAL F.C. – 539465 – U15 – D3 (saison 2023–2024)**

➤ Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U15 (saison 2023 – 2024) lors de la saison 2024 – 2025.

**N°264 : Club : MOS3R F.C. – 580951 – U20 – D2 (MOS3R 22) (saison 2023–2024)**

Lors de sa réunion du 25/06/2024 parue au P.V. 662 du 02/07/2024, référence 24/24/26 D, la commission d'Appel du District de l'Isère de Football a décidé :

- 1 match ferme de suspension de terrain et un match avec sursis avec date d'effet au 08/07/2024, à l'équipe U20 - MOS3R FC 22 (saison 2023-2024).

Considérant l'art **25-3 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football – Terrains suspendus:**

*Le club dont une équipe est sanctionnée de « terrain suspendu » doit trouver et proposer à la Commission des Règlements, pour cette équipe, un terrain de remplacement homologué disponible pour la ou les date(s) désignée(s), 5 jours francs avant la date du match par écrit. **Selon le calcul du site Michelin, chemin le plus court, le stade accueillant la rencontre doit être situé à plus de 30 km du siège du club sanctionné.** La rencontre se déroule à la date prévue par le calendrier et ne peut pas être inversée.*

**En cas de non-respect de ces dispositions,** la commission des Règlements se saisit du dossier, l'équipe sanctionnée perd le match par forfait et encourt une sanction identique.

*L'équipe sanctionnée n'a pas droit à l'indemnité de déplacement.*

✓ *Les éventuels frais de déplacement supplémentaires sont pour 4 véhicules entièrement supportés par le club sanctionné.*

**Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U20 - MOS3R FC 22 (saison 2023-2024), lors de la saison 2024 – 2025.**



# COMMISSION SPORTIVE

Mardi 02 JUILLET 2024 à 14h00

## Procès-Verbal N°662

Président : Michel Vachetta

Présents: Michel Vachetta, Gérard Bouat, Annie Brault.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2024/2025, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... Laurafoot ». Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la catégorie, la poule, l'horaire et **le numéro** du match.

**Les présentes parutions sont données à titre indicatif et ne seront entérinées qu'après homologation de toutes les rencontres et que toutes les procédures en cours auprès des différentes commissions aient été traitées. Ce règlement s'applique à tous les championnats du District de l'Isère.**

## U17

Montées et descentes saison 2023/2024.

D1	D2	D3	
<b>MONTE LIGUE</b>	<b>MONTE EN D1</b>	<b>MONTE EN D2</b>	
MOS 3R 1	LCA FOOT 38	ST MARTIN D'HERES 2	
	SUD ISERE FC	CLAIX	
MOS 3R 2 (MOS 3R conserve sa place en D1)	TOUR ST CLAIR FC	ST MARTIN D'URIAGE	
	GP VEZERONCE HUERT DOLOMIEU	SURE	
		ENT ECBF- ETANGS	
		LCA FOOT 38 2	

		UNIFOOT	
		VALLEE DE L'HIEN	
		REVENTIN	
		<b>ST GEORGES DE COMMIERS</b>	

LIGUE	D1	D2	
<b>DESCENTE EN D1</b>	<b>DESCENTES EN D2</b>	<b>DESCENTES EN D3</b>	
SEYSSINS 1	ECHIROLLES 2	SEYSSINET	
	MANIVAL 2	CROLLES	
	NIVOLAS V CS 1	ENT ST HIL TOUVET GRESIVAUDAN	
	FC 2A 1	DEUX ROCHERS	
		CHIRENS	
	SEYSSINS 2	NOTRE DAME DE MESSAGE	
		ST MAURICE EXIL	
		COTE ST ANDRE	
		DOMARIN	
		CESSIEU	
		VALLEE DU GUIERS	

Pour définir les meilleurs seconds, application de l'article ci-dessous :

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes de poules différentes, le classement s'effectue comme suit :

1. Par le quotient obtenu en divisant le nombre de points par le nombre de matchs joués par l'équipe.
2. En cas de nouvelle égalité au quotient du nombre de buts inscrits par le nombre de matchs.
3. En cas de nouvelle égalité du plus faible quotient du nombre de buts encaissés par le nombre de match.

Article 1 :

St Georges de Commiers : 22 points : 10 = quotient 2,2

Bouvesse : 22 points : 10 = quotient 2,2

Article 2 :

St Georges de Commiers Buts pour 37 : 10 = **quotient 3,7**

Bouvesse : Buts pour 31 : 10 = quotient 3,1

Le club de St Georges de Commiers monte en D2.

Responsable

**DAN MARCHAL 0624792638**

## U20

Rectificatif des montées et descentes à l'issue de la saison 2023/2024.

Accession en ligue : Echirolles 2.

Descentes de Ligue : La Murette, Es Manival, Fc Seyssins.

Mail de Manival de ne pas évoluer en D1 pour la saison 2024/2025.

Composition poule de D1 :

Descente de ligue :

**La Murette, Seyssins**

Maintiens : Vallée de la Gresse1, Tour St Clair 1, Domarin 1, Rachais 1, Gpt VH 1, Eybens 2, et FC 2A.

Accessions de D2 : **MOS 3R 3, GP Balmes-Lauzes 1, Nivolas.**

Descentes en D2 : St Marcellin 1, GP Artas-Charantonnay-OND, La Côte St André, USVO Grenoble.

## SENIORS

**Crolles-Bernin ayant été repêché en ligue, sur le tableau des montées et descentes il faut prendre la colonne avec 5 descentes de ligue.**

**Le club de GIERES est maintenu en D1.**

**ROUGE : Club descendant de R3.**

**NOIRE : clubs maintenus.**

**VERT : Clubs montants.**

### POULE D1

**Vallée de la Gresse, Estrablin, St Maurice L'Exil, La Cote St André, St André le Gaz, Gières, Villefontaine, Mos 3R 2, Villeneuve, Pays Voironnais, Sassenage, St Martin D'Hères,**

### POULES D2

**Le club de DOLOMIEU est maintenu en D2.**

**Tirage des poules effectué par Mme Brigitte FERRER et Mr Henri REYMOND.**

**POULE A :**

**Vallée du Guiers, Asieg, Usvo Grenoble, Tullins. St Georges de Commiers,**  
**St Cassien, Manival 2, Jarrie-Champ, Dolomieu, La Murette 2, Corbelin, Lauzes.**

**Le club de TULLINS organisera la réunion de début de saison.**

**POULE B :**

**Echirolles 3, Vézeronce-Huert, Rives, Formafoot BV, Ruy-Montceau, Creys-**  
**Morestel, Beaucroissant, Eybens 2, La Sure, Thodure, LCA Foot 38, Mos3r 3.**

**Le club de RIVES organisera la réunion de début de saison.**

## **VETERANS**

La commission souhaite proposer aux vétérans une compétition à 11 que ce soit pour les équipes vétérans Grenoble ou les équipes vétérans Nord Isère. Les clubs intéressés peuvent se signaler auprès de la commission afin que celle-ci puisse travailler à la mise en œuvre de cette compétition à 11. Les responsables de la commission se tiennent à la disposition des clubs pour toutes les précisions souhaitées.

**Pour information, cette compétition à 11 se disputera le vendredi soir, comme la pratique à 8 avec si besoin en cas d'accord entre deux clubs de disputer un match un autre jour de semaine.**

**De plus il est précisé que la pratique à 8 est naturellement maintenue.**

**Le président**

**Michel VACHETTA**

**La secrétaire**

**Annie BRAULT**



# COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 02 juillet 2024

## Procès-Verbal N°662

Président : Samuel BOURGEOIS

## Planning des Formations d'Educateurs / Educatrices 2024/2025 en ISERE

Nous vous informons que les formations de septembre sont ouvertes en ligne

Mois	Thème	Date	Lieu
SEPTEMBRE	CFI U6U9 (1)	22/08/2024 12/09/2024	ST ANDRE LE GAZ
	CFI U10U13 (1)	23/08/2024 13/09/2024	ST ANDRE LE GAZ
OCTOBRE	CFI U6U9 (2)	03/10/2024 17/10/2024	
	CFI U10U13 (2)	04/10/2024 18/10/2024	
NOVEMBRE	CFI FUTSAL (1)	21 et 22 nov 2024	
	Module GB		
	CFI U14-U19 (1)	14/11/2024 28/11/2024	
	CFI SENIORS (1)	15/11/2024 29/11/2024	
DECEMBRE	AF Accompagnateur d'équipe		
	CFI PROJET CLUB (1)	05/12/2024	
JANVIER	CFI PROJET CLUB (2)	16/01/2025	
FEVRIER	CFI U14-U19 (2)	06/02/2025 20/02/2025	



	<b>CFI SENIORS (2)</b>	07/02/2025 21/02/2025	
<b>MARS</b>	<b>CFI U6U9 (3)</b>	06/03/2025 20/03/2025	
	<b>CFI U10U13 (3)</b>	07/03/2025 21/03/2025	
<b>AVRIL</b>	<b>CFI U6U9 (4)</b>	03/04/2025 17/04/2025	
	<b>CFI U10U13 (4)</b>	04/04/2025 18/04/2025	
<b>MAI</b>	<b>CFI U14-U19 (3)</b>	15/05/2025 29/05/2025	

<b><u>EXAMENS CERTIFICATION CFF... 2024/2025</u></b>			
<b>NOVEMBRE</b>	<b>Certif. CFF1</b>	06-nov-24	
<b>MAI</b>	<b>Certif CFF2</b>	14-mai-25	

## INFORMATION LIGUE

Le Pôle Formations vous informe que les journées complémentaires pour valider les Diplômes Fédéraux Coach Jeunes et Séniors sont désormais disponible [sur maformation.ff.fr](http://sur.maformation.ff.fr).

Dates :

- 04/09/24 à Aix Les Bains (73)
- 19/09/24 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 24/10/24 à Saint-Priest-en-Jarez (42)
- 07/11/24 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 18/12/24 à Chavanay (42)
- 21/01/25 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 27/02/25 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 13/03/25 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 24/04/25 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 13/06/25 à Cournon d'Auvergne (63)

*Les journées auront lieu de 08h30 à 17h30.*

### Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Jeunes :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF2 ou CFF3 avant l'entrée en formation

### Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Séniors :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF3 avant l'entrée en formation

Les diplômes CFF2 et CFF3 sont valables jusqu'en 2027.

Si ces diplômes ne sont pas recyclés (passage aux Diplômes Fédéraux) avant le 30 juin 2027, ils seront perdus.

## **EQUIVALENCES ET PASSERELLES NOUVELLE FILIERE DE FORMATION DES EDUCATEURS**

Les connaissances acquises précédemment sur des formations ayant évoluées peuvent être valorisées via des équivalences avec le nouveau parcours de formation. De plus, des allègements ont été imaginés entre le parcours bénévole et le parcours professionnel.

<b>Des équivalences jusqu'au 30 juin 2027</b>	
<b>FORMATION ACQUISE</b>	<b>EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE</b>
MODULE U7	CFI U6 U9
MODULE ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE
CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ
MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL
CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH JEUNES
CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH SENIORS
CFF1 – CFF2 – CFF3 – CFF4	POSSIBILITÉ DE CERTIFIER SI 2 MODULES D'UN MÊME CFF EXEMPLE : MODULE U13+MODULE U15 = CFF2

<b>Des passerelles entre le parcours bénévole et professionnel</b>	
<b>FORMATION ACQUISE</b>	<b>EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE</b>
CFF (1 OU 2 OU 3 )	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
CFI	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOTBALL	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 1 - MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH JEUNES	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 2 (C7 À C12) MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH SENIORS	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 (C14 À C17) - MONITEUR DE FOOTBALL
CERTIFICAT FUTSAL PERFORMANCE	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 - MONITEUR DE FOOTBALL

**Pour toute demande d'équivalence, veuillez vous rapprocher de votre Institut Régional de Formation du Football :**

<b>IR2F</b>	<b>Responsable(s)</b>	<b>Téléphone</b>	<b>Mail</b>
<b>Auvergne-Rhône Alpes</b>	<b>Elise PONCET</b>	<b>04 72 15 30 76</b>	<b><a href="mailto:formations@laurafoot.fff.fr">formations@laurafoot.fff.fr</a></b>